

## Une nouvelle orientation du parti libéral brugeois : les élections législatives de 1912

### 1. Son contexte.

La représentation proportionnelle était inscrite au programme du parti libéral brugeois depuis 1893, le suffrage universel depuis 1900. Pourtant l'Association libérale de Bruges se refusait toujours en 1910 à appliquer ces deux principes à l'organisation interne du parti et continuait à concentrer en ses mains la direction de la politique libérale pour l'ensemble de l'arrondissement.

Si le recrutement des membres de cette association s'était fait de manière démocratique, les progressistes n'auraient rien eu à redire. Mais le comité se réservait en matière d'admission des nouveaux membres un pouvoir absolu de façon à maintenir au sein de l'assemblée générale une solide majorité «modérée», bourgeoise, conservatrice et brugeoise<sup>1</sup>. Cette procédure explique sans doute le petit nombre de membres que compta l'Association libérale de Bruges : alors que la société ouvrière «Van Gheluwe's genootschap», qui s'était interdite par ses statuts toute participation à la vie politique, comptait en 1910 près de

---

1. Les membres de ce comité, pour ainsi dire nommés à vie et peu nombreux, furent tous issus de la haute bourgeoisie de la ville de Bruges : docteurs en droit, industriels, grands négociants, médecins, etc. La loge «La Flandre», favorable à une politique modérée, fut fortement représentée au sein du comité. Probablement du fait qu'elle était le seul groupement organisé au sein de l'assemblée générale, elle parvint à arracher les trois places qui devinrent vacantes au cours de la période 1893-1901. Le comité de l'Association libérale de Bruges agit comme un gouvernement s'appuyant sur une majorité parlementaire forte et durable et ne manqua jamais de soumettre toute décision à l'approbation de l'assemblée générale des membres. LEFÈVRE, PATRICK. *Le libéralisme à Bruges (1893-1940)*. Bruxelles, Université Libre, mémoire de licence non publié, 1976, p. 74-78.

onze cents membres, l'Association n'en avait au cours de cette même année qu'environ deux cents.

Les progressistes, qui réintégrèrent sous la direction de Charles Depoortere les rangs de l'Association libérale de Bruges en 1903, ne tardèrent pas à comprendre qu'ils ne constitueraient au sein de celle-ci qu'un groupement minoritaire dépourvu de toute influence réelle tant que l'assemblée générale ne s'ouvrirait pas, sans distinction d'aucune sorte, à l'ensemble des libéraux de l'arrondissement.

Ils s'attachèrent dès lors à faire comprendre aux jeunes, aux libéraux du reste de l'arrondissement et aux ouvriers du «Van Gheluwe's genootschap» qu'ils n'étaient pas représentés proportionnellement à leur importance au sein de l'Association libérale et qu'ils ne possédaient même pas le droit de vote au sein de leur propre parti. Celui-ci était d'ailleurs fort en retard sur le parti catholique brugeois qui, dès 1900, «avait adopté le principe du poll général accordant ainsi à...» tous ses membres le droit de vote et celui de participer à la vie politique de l'arrondissement<sup>2</sup>.

Charles Depoortere profita des discussions, qui surgirent en 1906 autour de la question du cartel, pour lancer l'idée d'un poll général : la Jeune Garde libérale de Bruges émit cette année-là le voeu de voir se conclure pour les élections législatives un cartel réunissant les différents partis de l'opposition. Le Comité de l'Association libérale ayant décidé de consulter l'assemblée générale à ce sujet. Charles Depoortere suggéra et obtint d'étendre cette consultation à l'ensemble des libéraux de l'arrondissement.

---

2. Par «poll général», on entend un poll auquel participent les membres de toutes les organisations politiques d'un parti donné au sein d'une fédération provinciale, d'arrondissement ou communale. *Patrie*, 8.3.1900, p. 1.

Il n'entraîtrait cependant pas dans l'esprit des dirigeants «modérés» de démocratiser l'organisation interne du parti. Le vice-président de l'Association libérale, Léon Termote, ne manqua pas de préciser la pensée du comité en introduisant la réunion de 11 mars 1906 : «Il ne s'agit pas d'émettre un vote. Il s'agit de connaître l'opinion des libéraux de l'arrondissement. La décision finale au sujet de la proposition de cartel sera prise par un poll organisé au sein de l'Association libérale de Bruges»<sup>3</sup>.

L'élimination de la candidature du leader progressiste Charles Depoortere aux élections législatives de 1906, des incidents survenus lors de la création du local libéral «La Maison Noire», la rupture entre progressistes et modérés lors des élections communales de 1907, assombrirent l'atmosphère au sein du parti libéral brugeois.

Le président de la Jeune Garde libérale de Bruges, Emile Renders, se fit le porte-parole du mécontentement progressiste en déclarant, en décembre 1907 dans une lettre ouverte qu'il fit abondamment distribuer : «Il répugne au bon sens politique des jeunes de jouer plus longtemps le rôle de ceux qui tirent les marrons du feu pour les autres. Votre organisation occulte, le système préhistorique de désignation des candidats faite par un petit clan, désuet depuis longtemps chez nos adversaires cléricaux, les idées figées dans un moule étroit et suranné, voilà ce que la jeunesse veut jeter à la porte pour ne pas garder contre l'association un cœur ulcéré ! Elle voudrait vous voir adopter «proprio motu» une organisation plus en

---

3. *Réveil de Bruges*, 5.2.1906, p. 1 ; 22.2.1906, p. 1 ; 13.3.1906, p. 1.

*Etoile belge*, 12.3.1906, p. 1.

*Patrie*, 21.2.1906, p. 1.

conformité avec les idées d'extension du droit de suffrage. Il ne peut convenir à la jeunesse ni à l'ouvrier libéral de tolérer encore une inégalité aussi désobligeante pour eux. La jeunesse et l'ouvrier libéral ont aussi le droit d'exiger d'avoir voix au chapitre. Puisent les dures leçons de l'expérience faire comprendre aux libéraux brugeois l'inéluctable nécessité d'une réorganisation complète du parti, plus en harmonie avec les idées nouvelles. Elle est attendue avec impatience par les jeunes et les couches inférieures du libéralisme qui brûlent du désir de pouvoir, enfin, pleins d'élan, occuper l'avant-poste de cette armée actuellement en déroute»<sup>4</sup>.

Pour calmer les esprits, le comité de l'Association libérale annonça le 2 février 1908 son intention de procéder à une révision du règlement dans une direction démocratique mais essaya en fait de faire trainer les choses.

La question du poll général fut relancée en 1910 lorsque Frans Retsin proposa de partager le mandat de député entre Albert Thooris, député sortant et leader de l'aile modérée, et Charles Depoortere, leader de l'aile progressiste. Cette proposition fut appuyée par l'assemblée générale du «Van Gheluwe's genootschap» mais fut critiquée par les associations libérales du littoral. Considérant qu'il apparaissait de ces résolutions que la question du partage intéressait l'ensemble des libéraux de l'arrondissement, Depoortere proposa le 27 février 1910 de faire trancher le problème par un poll général. S'étant heurtés à un refus catégorique d'Albert Thooris, Depoortere et

---

4. RENDERS, EMILE. *Lettre ouverte adressée à M. Delanote, membre du bureau de l'Association libérale de Bruges*. Bruges, s.d., p. 1-12.

Retsin durent retirer leurs propositions<sup>5</sup>.

Au cours des mois qui suivirent, les modérés s'acharnèrent sur Frans Retsin, qui avait pris la succession de Depoortere à la tête des progressistes brugeois depuis que celui-ci avait du restreindre ses activités politiques pour ménager son cœur. Après avoir manqué de peu l'exclusion de Retsin du comité de l'Association libérale, ils parvinrent à écarter sa candidature aux élections législatives de 1910. A partir de ce moment, l'obtention du poll général devint le but principal de Retsin.

Depuis le décès de Raymond Seresia en 1903, l'Association libérale de Bruges avait perdu au profit des progressistes l'influence qu'elle exerçait sur le comité du «Van Gheluwe's genootschap». Cette société ouvrière libérale, pour ainsi dire insignifiante en 1893, était devenue en vingt ans grâce à une organisation solide et à une politique de développement des activités une association puissante comptant plus de mille membres.

Ecarté du comité de l'Association libérale au printemps 1910, Frans Retsin prépara sa revanche au sein du «Van Gheluwe's genootschap» et mit sans cesse la question du poll général à l'avant-plan des préoccupations du bureau de cette société. Il parvint à faire réunir le 8 janvier 1911 une assemblée générale des membres et à faire voter par celle-ci un ordre du jour exprimant le voeu que le «principe du suffrage universel pur et simple soit appliqué à l'organisation interne du parti pour la désignation des candidats tant

---

5. *Patrie*, 26.2.1910, p. 1 ; 28.2.1910, p. 1 ; 10.3.1910, p. 1-2 ; 14.3.1910, p. 1 ;  
*Journal de Bruges*, 1.3.1910, p. 1 ; 3.3.1910, p. 1 ; 6.7.3.1910, p. 1.

provisaires que définitifs, pour la conclusion de cartels et pour la détermination des programmes politiques».

Par ses statuts, le «Van Gheluwe's genootschap» restait cependant une association apolitique et ne mettait donc pas en danger l'Association libérale de Bruges qui, avec ses deux cents membres, continuait à être la principale organisation politique libérale de l'arrondissement. C'est ce qui explique que cette dernière finit par se laisser convaincre, non sans inquiétude, d'admettre le poll général et de créer le 27 mars 1911 une Fédération d'arrondissement.

Les statuts de celle-ci, en grande partie favorables à l'Association libérale de Bruges, prévoyaient que ne pourraient faire partie de la nouvelle fédération que «les associations ayant d'après leurs statuts pour objet la politique libérale et le triomphe des candidats libéraux». Il était prévu d'autre part que trois places au sein du comité reviendraient de plein droit à l'Association libérale en raison des services rendus, qu'un siège au sein de celui-ci serait accordé par centaine de membres ou par cinq cents voix obtenues lors des dernières élections communales. A première vue, la nouvelle organisation adoptée par le parti libéral brugeois ne devait donc pas apporter de grands bouleversements, l'Association libérale de Bruges conservant la direction des affaires. Elle allait pourtant être à la base d'une mutation complète du parti libéral brugeois. Le 2 avril 1911, sous l'influence des progressistes menés par Frans Retsin, le «Van Gheluwe's genootschap», réuni en assemblée générale, décidait de revoir ses statuts et de devenir une association politique à part entière. Cette décision, qui signait l'arrêt de mort de l'Association libérale de Bruges, allait faire de la société ouvrière l'organisation politique libérale la plus puissante de l'arrondissement.

Par la condition sociale de ses membres, le «Van Gheluwe's genootschap» n'allait cependant pas tarder à se révéler particulièrement vulnérable à des manœuvres démagogiques et de corruption<sup>6</sup>.

2. *Problèmes soulevés par l'admission de Georges Marquet comme membre du parti libéral brugeois.*

Ce fut le président de la Jeune Garde libérale de Bruges, l'antiquaire Emile Renders, qui eut l'idée d'intéresser Georges Marquet à l'arrondissement de Bruges. Désireux de renforcer la position électorale du parti libéral grâce au développement des œuvres sociales et à la création d'entreprises génératrices d'emplois, Renders entreprit vers 1908 de s'assurer du concours financier du multimillionnaire.

D'origine modeste, Georges Marquet naquit à Jemeppe-sur-Meuse le 19 octobre 1866. Il commença à travailler vers l'âge de quinze ans comme apprenti chez un patron fondeur de Rocroi avec pour tout salaire quinze francs par mois. Poursuivi par la police pour avoir volé son patron, Marquet quitta la région et alla s'établir à Liège.

Grâce à l'exploitation des jeux de hasard, Marquet ne tarda pas à faire fortune. Son champ d'action fut très étendu : Namur (1889), Dinant, Spa, Corfou, Le Caire, Pau, Aix, Paris, Nice, Saint Sébastien, etc. Il obtint en 1904 l'exploitation du Kursaal, des bains et du théâtre de la ville d'Ostende. Malgré le déficit du théâtre et des bains, Marquet gagna à Ostende des sommes fabuleuses. Toute trace quant à la provenance de cet argent disparut, la société concessionnaire

---

6. *Patrie*, 10.1.1911, p. 1 ; *Journal de Bruges*, 24.3.1911, p. 1 ; 4.4.1911, p. 1 ; 11.4.1911, p. 1. RENDERS, EMILE. *Lettre ouverte à Frans Retsin, rédacteur en chef du Journal de Bruges*. Bruges, s.d., (1912), p. 1-12.

ne laissant ni livres de compte, ni bilans derrière elle. Comme il était cependant de notoriété publique que cet argent provenait de l'exploitation du jeu de baccara dans le cercle privé du Kursaal d'Ostende, Marquet ne tarda pas à avoir des ennuis avec la justice. Accusé d'avoir exploité le jeu dans des conditions malhonnêtes, Marquet comparut devant le Tribunal de première instance de Bruges en 1905, 1908 en 1909. En appel il réussit chaque fois à éviter de lourdes condamnations. En 1910 cependant, la Députation permanente de la province de la Flandre occidentale donna un coup d'arrêt aux activités de Marquet en refusant de ratifier le renouvellement de la concession du Kursaal d'Ostende et l'attribution de celle du Casino de Blankenberge qu'il venait d'obtenir. Marquet ne ressentit que légèrement les effets de cette mesure, ayant su investir à temps les capitaux, ainsi ramassés, dans l'hôtellerie, l'immobilier, la presse, le secteur industriel, etc.<sup>7</sup>.

Au début du mois d'août 1911, Georges Marquet, poussé par Emile Renders, annonça son intention

---

7. Marquet fut le propriétaire d'importants palaces à Nice (hôtel Cécil), Bruxelles (hôtel Palace), Madrid, Ostende. Il possédait de nombreuses propriétés sur la Côte d'Azur, notamment à Nice et à Beaulieu. Il présida le conseil d'administration de plusieurs sociétés, comme celui de l'Autométallurgique par exemple. Il remplaça en 1929 Adolphe Buyl comme député libéral de l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende et le resta jusqu'en 1936. Georges Marquet mourut à Nice le 29 mars 1947. VAN MOLLE, PAUL. *Het Belgisch parlement 1894-1969. Le parlement belge 1894-1969*. Ledeberg-Gent, 1969, p. 233. BLASCO IBANEZ, VICENTE. *Alphonse XIII démasqué : la terreur militariste en Espagne*. Paris, 1925, p. 33-35. *La Patrie*, 24.4.1912, p. 1-2 ; 26.4.1912, p. 2 ; 20.5.1912, p. 1 ; 17.4.1904, p. 2 ; 9.5.1904, p. 2 ; 20.5.1905, p. 2-3 ; 20.1.1912, p. 1 ; 21.4.1913, p. 2. *Le Journal de Bruges*, 9.1.1912, p. 1 ; 16.1.1912, p. 2 ; 25.1.1912, p. 1 ; 24.7.1912, p. 1 ; 24.7.1908, p. 2 ; 2-1-22.3.1909, p. 1 ; 27.1.1910, p. 1 ; 25.2.1910, p. 1. *Le Réveil de Bruges*, 14.5.1904, p. 2.

d'accorder de larges subsides aux différentes associations politiques, sociales et culturelles libérales de l'arrondissement de Bruges dans le but de se faire admettre comme membre au sein de celles-ci et de pouvoir ainsi présenter sa candidature au poll général organisé lors des élections sénatoriales de 1912.

L'adhésion de Marquet comme membre et la présentation de sa candidature aux élections n'auraient pas soulevé de graves problèmes au parti libéral brugeois si l'unanimité avait pu se faire au sujet des prétentions du millionnaire. Ce ne fut pas le cas et on ne tarda pas à voir apparaître deux camps violemment opposés qui furent qualifiés de «marquetiste» ou d'«antimarquetiste» selon qu'ils étaient favorables ou opposés aux menées brugeoises de Marquet.

Les marquetistes considéraient que l'argent de celui-ci était une aubaine pour le parti libéral brugeois dont il aurait été ridicule de ne pas profiter. Ils estimaient d'autre part que l'assemblée générale des libéraux de l'arrondissement était la seule habilitée à se prononcer, selon la règle de la majorité des voix, au sujet d'une candidature présentée par un groupe de membres de la Fédération. Charles Depoortere, André Baekeroodt, Aimé Delanote et évidemment Emile Renders partageaient notamment cette manière de voir.

Les antimarquetistes, d'autre part, ne voulaient pas entendre parler de la présence de Marquet au sein du parti et encore moins d'une candidature éventuelle de sa part aux élections sénatoriales. Ils estimaient que la candidature d'un personnage comme Marquet qui s'était enrichi grâce au jeu, était «un défi à la conscience publique». Ils ne pouvaient admettre les procédés par lesquels Marquet tentait de séduire les libéraux brugeois et étaient conscients du fait que les

manières démagogiques et les tentatives de corruption adoptées par le millionnaire et par ses amis ne tarderaient pas à porter des fruits sur les masses populaires du parti et sur les libéraux de certaines communes de l'arrondissement où, la composition sociale des électeurs jouant en sa défaveur, le parti libéral était condamné à vivoter faute de moyens financiers. Les antimarquetistes estimaient dès lors qu'il ne serait pas difficile pour Marquet d'«acheter» une partie de l'électorat libéral dans le but d'obtenir une majorité des voix en faveur de sa candidature au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Les «modérés» considéraient que l'affaire Marquet n'était que la conséquence d'une démocratisation prématurée de l'organisation interne du parti libéral brugeois et que les problèmes qu'elle soulevait ne faisaient que confirmer les craintes qu'ils avaient émises au sujet du poll général. Ils estimaient que l'affaire Marquet avait prouvé que, grâce à la nouvelle organisation du parti, un aventurier, étranger à l'arrondissement de Bruges, pouvait aisément prendre la place d'un sénateur qui n'avait pas démerité du parti libéral.

Certains progressistes, menés par Frans Retsin, rejoignirent le camp antimarquetiste, ne pouvant se faire à l'idée d'avoir lutté, aussi longtemps, en faveur d'une démocratisation de l'organisation du parti libéral brugeois qui n'aurait eu pour tout résultat que de permettre la réussite des prétentions d'un Marquet.

L'Association libérale de Bruges fut dès début résolument antimarquetiste et refusa avec dédain les vingt mille francs que Marquet lui proposa au début du mois d'août 1911.

Les libéraux de Torhout, par contre, se laissèrent tenter par les promesses du millionnaire. Après avoir

promis un subside annuel de mille francs au «Libérale Volksbond van Torhout» et à l'harmonie «Sint Cecilia», Marquet aida financièrement la Jeune Garde libérale de Torhout et combla le déficit de la caisse de la mutualité «Hulp in nood». Les libéraux de Torhout organisèrent avec le concours de celui-ci une grande fête populaire au cours de laquelle il fut servi gratuitement à boire. Au cours de ces festivités, qui précédèrent de quinze jours les élections communales d'octobre 1911, le président du «Libérale Volksbond van Torhout», Ferdinand Fraeys, obtint de Marquet la promesse de la création, dans la commune, d'une usine de tissage susceptible d'employer trois cents personnes.

La situation particulière du parti libéral à Torhout n'était certainement pas étrangère à l'attitude adoptée par ses membres à l'égard de Marquet. Après avoir détenu pendant plusieurs années la majorité des sièges au Conseil communal, le parti libéral connaissait depuis 1903 une période difficile, les catholiques ayant remporté successivement la majorité absolue aux élections communales de 1903 et de 1907 et ayant pu constituer ainsi un Conseil communal homogène. L'appui apporté par Marquet pendant la période électorale ne fut certainement pas étranger au fait que trois des sept sièges, qui étaient à pourvoir lors des élections communales de 1911, revinrent au parti libéral de Torhout.

Avec le concours des libéraux de Torhout, d'amis bruxellois, et de quelques personnalités libérales brugeoises, comme Emile Renders ou Robert Billiard, Marquet créa le 6 février 1912 à Torhout une filature, appelée «La Thouroutoise». Il permit d'autre part la fondation le 20 octobre 1911 d'une Caisse de pension libérale, à laquelle il accorda un subside de quatre mille francs par an et qui fut appelée en son honneur

«Marquet's genootschap». Le «Liberale Volksbond van Torhout» ne tarda pas à voir augmenter le nombre de ses membres : ceux-ci, qui étaient en septembre 1911 au nombre de vingt-huit, furent en décembre 1911 plus de quatre cents<sup>8</sup>.

Marquet s'était donc vu fermer les portes de l'Association libérale de Bruges, le comité de celle-ci disposant d'un pouvoir absolu en matière d'admission des nouveaux membres. La situation était plus complexe au «Van Gheluwe's genootschap» où l'assemblée générale détenait ce pouvoir et où le comité, dont une majorité des membres était antimarquetiste, était incapable d'adopter une attitude identique à celle adoptée par le bureau de l'Association libérale de Bruges. Il n'eut pas même l'occasion de faire traîner beaucoup les choses, un groupe de vingt-cinq membres ayant exigé, pour le 3 septembre 1911, la convocation d'une assemblée extraordinaire, chargée de se prononcer au sujet de l'admission de Marquet comme membre du «Van Gheluwe's genootschap». De nombreux membres d'honneur et quelques membres du comité annoncèrent leur intention de démissionner au cas où Marquet serait admis comme membre de la société ouvrière. Ce fut notamment le cas

8. *Patrie*, 7.9.1894 ; 4.11.1895 ; 3.10.1899 ; 28.4.1900 ; 18.10.1907 ; 7.10.1907 ; 13.10.1911 ; 30.9.1911.

*Journal de Bruges*, 19.2.1911 ; 17.10.1911.

*Réveil de Bruges*, 18.9.1903.

*Tract électoral, élections communales d'octobre 1911, Torhout* (archives R. Maerten - J. Schepens, Bruges).

*Recueil des actes des sociétés mutualistes, annexe au Moniteur belge du 15 février 1912, acte n° 216, p. 481-484.*

*Recueil des actes et documents relatifs aux sociétés commerciales, annexe au Moniteur belge du 23.2.1912, acte 1060, p. 1231.*

't *Vrije Vlaanderen*, 21.1.1912, p. 1-2 (Musée international de la presse, Bruxelles).

de Léon Termote, d'Alfred Delanier, d'Auguste van der Meersch, de Frans Retsin et de Pol Siron. Cela n'empêcha pas cependant l'assemblée générale de se prononcer le 3 septembre 1911 au soir, en faveur de l'admission comme membre de Georges Marquet. Cela provoqua la colère du vice-président du «Van Gheluwe's genootschap», Frans Retsin, qui s'en prenant violemment à Marquet, parvint à renverser la situation et à faire voter par l'assemblée générale un ordre du jour, annonçant la détermination de la société ouvrière de combattre la candidature de Marquet aux élections sénatoriales. L'assemblée du 3 septembre s'étant terminée sur un compromis, la majorité des antimarquetistes renoncèrent à démissionner du «Van Gheluwe's genootschap». Ce ne fut pas le cas d'Auguste van der Meersch, vice-président adjoint de l'Association libérale, qui écrivit en septembre 1911 : «Je ne puis retirer ma démission de membre d'honneur du «Van Gheluwe's genootschap» tant que Monsieur Marquet en fera partie. C'est une question de propreté personnelle sur laquelle je ne puis transiger» !

Une fois admis comme membre, Marquet entreprit de se gagner, une à une, chacune des sections du «Van Gheluwe's genootschap» : il accorda cinq cents francs à la section de gymnastique et à la section théâtrale, deux cent cinquante francs à la section «excursions», mille francs à la section harmonie ; il s'engagea d'autre part à collaborer à la création d'une caisse d'assurance contre la maladie et le chômage et organisa des «beuveries», selon le terme utilisé par Albert Thooris, chez des membres qui étaient cafetiers.

Une élection partielle du comité du «Van Gheluwe's genootschap» était en effet prévue pour le mois de décembre 1911. Chacun des deux camps, dé-

sireux de conserver la majorité au sein de celui-ci, décida de présenter une liste séparée et de mener une campagne électorale auprès des membres de la société.

Les élections communales d'octobre 1911 auraient pu être l'occasion d'une trêve. Elles donnèrent cependant lieu à un incident qui ne fit qu'aggraver la tension existant entre les marquetistes et les antimarquetistes. Une liste composée de partisans des deux tendances fut présentée et il fut convenu de recommander aux électeurs le vote en tête de liste dans le but de présenter un front uni et d'éviter l'évocation de l'affaire Marquet au cours de la campagne électorale. Le principal défenseur de Marquet, Emile Renders, rompit cette trêve en faisant distribuer la veille des élections sept mille huit cents lettres autographiées, demandant aux électeurs de lui accorder des votes de préférence. Ces élections furent un succès pour le comité de l'Association libérale de Bruges : quatre antimarquetistes (Alphonse Jacqué, Julius Boedt, Paul Noé et Frans Retsin) furent élus conseillers communaux tandis qu'Emile Renders obtint un nombre ridicule de votes de préférence.

L'élection partielle du comité du «Van Gheluwe's genootschap» approchant, le comité de l'Association libérale de Bruges décida de passer à l'attaque.

Il voulut d'abord obtenir une caution extérieure et écrivit, le 21 novembre 1911, à la Gauche libérale du Sénat pour lui demander ce qu'elle pensait du cas Marquet. Emile Dupont, Sam Wiener, Goblet d'Alviella, et Prosper Hanrez répondirent le 9 décembre 1911 que la Gauche du Sénat approuvait l'attitude du comité de l'Association libérale de Bruges et considérait «qu'aucun parti ne pourrait adopter une telle candidature sans abdiquer son autorité morale».

Prenant prétexte de la rupture de la trêve au cours de la campagne électorale d'octobre, le comité entreprit d'autre part de discréditer Emile Renders au sein du parti libéral brugeois en accusant celui-ci d'avoir mené une campagne de désorganisation et en obtenant, le 17 décembre 1911, son exclusion de l'Association libérale de Bruges.

Les antimarquetistes parvinrent enfin à faire retarder de trois semaines l'élection partielle du comité du «Van Gheluwe's genootschap» et se servirent du journal «'t Zal», l'organe officiel de la société, pour critiquer l'attitude d'Emile Renders et de ses amis marquetistes.

Pris par les élections communales et par l'affaire Marquet, les antimarquetistes commirent cependant l'erreur de négliger la gestion de la société ouvrière : depuis l'ouverture de la saison hivernale, aucune fête n'avait été organisée ; le charbon, livré par la section d'épargne pour l'hiver 1911-1912, était de mauvaise qualité ; la création d'une caisse d'assurance contre la maladie, annoncée en octobre 1910, restait toujours à l'état de projet. La partie était belle pour l'opposition marquetiste, qui accusa le comité d'avoir été négligent et inactif et d'avoir laissé les véritables problèmes de côté pour s'occuper uniquement de l'affaire Marquet. Elle promit d'apporter une fin à cette situation, de reprendre les activités habituelles de la société, de résoudre les difficultés liées à la question du charbon, d'organiser des fêtes et d'augmenter le nombre d'avantages offerts aux membres.

L'élection partielle fut un succès pour les marquetistes : tandis que le candidat le plus favorisé de la liste antimarquetiste, Julius Boedt, obtenait cent septante-quatre voix, Emile Renders en obtenait qua-

tre cent quarante - sept<sup>9</sup>.

Le comité du «Van Gheluwe's genootschap», après la démission des derniers membres antimarquetistes, devint dès lors entièrement gagné à la cause du millionnaire<sup>10</sup>.

Tout en oeuvrant pour se faire désigner comme candidat libéral aux élections sénatoriales de 1912, Georges Marquet ne perdit cependant pas de vue qu'un appui démocrate-chrétien pourrait lui être très utile pour devenir sénateur de Bruges et il entreprit dans ce but une campagne de charme auprès de l'abbé Fonteyne, le soutenant financièrement et lui promettant la construction de maisons ouvrières et la

9. *Journal de Bruges*, 1.9.1911 ; 3.9.1911 ; 5.9.1911 ; 20.9.1911 ; 3.10.1911 ; 18.10.1911 ; 25.9.1911 ; 9.10.1911 ; 1.10.1911 ; 24.10.1911 ; 19.12.1911 ; 2.3.1.1912.

*Patrie*, 2.3.9.1911 ; 13.10.1911 ; 30.9.1911.

Papiers Paul Hymans, farde «élections 1912» *Lettre adressée par Albert Thooris à Paul Hymans, le 26 février 1912*. Archives générales du Royaume, Bruxelles.

*Brouillon d'une lettre adressée par Auguste van der Meersch à Paul Matthijs, septembre 1911*. (Archives du Vicomte W.J. Ganshof van der Meersch, Bruxelles).

RENDERS, E. *Lettre ouverte à Frans Retsin, rédacteur en chef du Journal de Bruges*. Bruges, s.d. (1912) p. 8.

RENDERS, E. *Beste vriend*. Bruges, 29 décembre 1911, tract (Archives R. Maerten - J. Schepens, Bruges).

10. *Lettre adressée par Frans Retsin à Emile Renders, Journal de Bruges*, 11.10.1912.

«*Aan de heren leden van het Van Gheluwe's genootschap*», Bruges, 29 décembre 1911, tract marquetiste, (Archives R. Maerten - J. Schepens).

't Zal, *maandblad der vrijzinnige werkers-maatschappij Van Gheluwe's genootschap, kring der oude leerlingen van de brugsche scholen*. Décembre 1910, (Bibliothèque Royale, Bruxelles Fonds Mertens) ; janvier 1912 (Archives R. Maerten - J. Schepens).

création d'usines<sup>11</sup>.

Assuré de l'appui des libéraux de Torhout, d'Heyst, d'Oostcamp, de celui des membres du «Van Gheluwe's genootschap» et des démocrates-chrétiens, Georges Marquet semblait bien, en janvier 1912, avoir gagné son pari.

### 3. Les élections législatives de 1912.

La victoire des marquetistes allait cependant se révéler précaire. Sous la direction de Léon Termote, les antimarquetistes quittèrent le «Van Gheluwe's genootschap» et créèrent une nouvelle association ouvrière libérale : le «Liberale Volksbond» de Bruges. Ils firent de cette nouvelle société une réplique exacte du «Van Gheluwe's genootschap» : même organisation, mêmes activités, recrutement de membres au sein des mêmes classes sociales. L'Association libérale de Bruges associa la nouvelle société ouvrière à la vie politique de l'arrondissement montrant ainsi sa volonté de ne pas remettre en question la démocratisation de l'organisation du parti.

Minoritaires au sein de la Fédération libérale d'arrondissement, les antimarquetistes décidèrent de la quitter et de former un groupe distinct. Celui-ci se composa de l'Association libérale de Bruges, qui quitta la Fédération le 14 janvier 1912, du «Liberale Volksbond» de Bruges, de l'Association libérale de Knokke et de la Jeune Garde libérale de Bruges, qui quitta à son tour la Fédération au début du mois de février. Le comité de l'Association libérale

---

11. *Annales parlementaires, Chambre, session extraordinaire de juillet 1912*, p. 218.

RO TSAERT, K. *Priester Fonteyne en het fonteynisme te Brugge*. Bruges 1975, p. 72.

VAN EENOO, R. *Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeidersbeweging te Brugge (1864-1914)*. Louvain 1959.

de Bruges justifia son attitude en déclarant qu'elle se refusait à se soumettre à l'influence d'un poll sous la coupe de Marquet». «Il n'était pas possible, expliqua le Journal de Bruges, pour des libéraux éprouvés de participer à un poll de la Fédération où ils auraient pu coudoyer les démocrates chrétiens qui ont réussi à se faufiler dans les rangs du «Van Ghe-luwe's genootschap» et de subir ainsi la loi d'un poll soumis à l'influence de Marquet».

Les antimarquetistes parvinrent à contrôler les deux journaux édités par le parti libéral brugeois : le «Journal de Bruges» et «Noord en Zuid». Ils congédièrent le rédacteur en chef du «Journal de Bruges», André Baekeroodt, trop compromis avec les marquetistes, et le remplacèrent par Frans Retsin. Marquet aida, de son côté, ses amis à fonder un hebdomadaire flamand appelé «Het Vrije Vlaanderen».

Les socialistes proposèrent le 2 janvier 1912 aux libéraux et aux démocrates chrétiens de conclure un cartel pour les élections législatives. Ils exigèrent cependant de leurs futurs alliés l'exclusion de toute candidature Marquet. Tandis que l'Association libérale de Bruges s'empressait d'accepter et concluait un cartel avec les socialistes, la Fédération repoussait cette exigence et s'alliait avec les démocrates chrétiens. La constitution de ces deux cartels ne manqua pas d'émouvoir le bureau de la Gauche libérale de la Chambre.

Dès le début de l'affaire, le député Albert Thooris avait entretenu avec Paul Hymans une correspondance suivie et l'avait exhorté à exercer son influence et son autorité. Accédant aux souhaits émis par Thooris, Paul Hymans était intervenu auprès de la direction de plusieurs quotidiens libéraux belges pour les inciter à s'intéresser à l'affaire Marquet et à prendre la défense de l'attitude adoptée par l'Associa-

tion libérale de Bruges. Certains journaux, comme «L'Etoile belge» avaient refusé<sup>12</sup>.

Pour apaiser les esprits, le bureau de la Chambre demanda aux marquetistes de renoncer à présenter la candidature de Marquet et de lutter pour assurer la réélection du sénateur et du député sortant. Répondant à un souhait exprimé par Paul Hymans, Paul Janson intervint auprès de Charles Depoortere pour l'inciter à accepter cette solution. A. Mechelynck s'entretint de son côté avec Emile Dumon.

La Fédération se refusa à prendre un engagement au sujet des candidatures qui seraient proposées au poll et exigea que le sénateur et le député sortants soumettent également leurs candidatures au poll organisé par elle. Janson échoua d'autre part auprès de Depoortere et Georges Marquet déclara à certaines personnalités libérales qu'il ne pouvait se soustraire à la demande de ses amis et qu'il présenterait sa candidature au cas où un poll serait organisé par la Fédération.

Le bureau de la Gauche libérale de la Chambre dut avouer le 29 mars 1912 l'échec de ses négociations. Il émit cependant le vœu de «voir les libéraux brugeois faire trêve à leurs discussions pour assurer la réélection du sénateur Delanier et du député Thooris qui avaient consciencieusement rempli leur mandat et

---

12. *J.B.* 9.1.1912 ; 16.1.1912 ; 17.1.1912 ; 24.1.1912 ; 12.3.1912 ; 1.4.1912 ; 31.3.1912 ; 4.4.1912. *Patrie.* 23.1.1912 ; 24.1.1912 ; 7.2.1912 ; 13.2.1912 ; 15.2.1912 ; 3.4.2.1912 ; 20.2.1912. *Het Vrije Vlaanderen*, 7.1.1912 ; 21.1.1912. *Noord en Zuid*, 17.3.1912, p. 1-2.

bien mérité du libéralisme»<sup>13</sup>.

L'Association libérale de Blankenberge ne put admettre l'intransigeance adoptée au cours des négociations par le Comité fédéral et quitta à son tour la Fédération d'arrondissement pour rejoindre le camp antimarquetiste.

Le Comité fédéral admit, le 8 avril 1912, de faire une concession : tout en se refusant à prendre un engagement quelconque au sujet des candidatures qui seraient proposées lors du poll, elle offrit, hors poll, les premières candidatures effectives pour le Sénat et pour la Chambre à l'Association libérale de Bruges. Avant d'accepter cette proposition, celle-ci exigea cependant de la Fédération un engagement net concernant Marquet. Le Comité fédéral décida de faire trancher cette question par l'assemblée générale des membres de la Fédération et organisa le 14 avril 1912 un référendum. Sur les onze cent quarante personnes qui participèrent à cette consultation, mille nonante-deux se prononcèrent en faveur de Marquet. Le résultat, connu le 16 avril au soir, semblait rendre impossible toute réconciliation des libéraux brugeois.

Un coup de théâtre se produisit cependant : rentrant le 15 avril 1912 de Nice, où il avait séjourné pendant une quinzaine de jours, Marquet, cédant à l'insistance d'amis bruxellois, décida brusquement de

---

13. Archives générales du Royaume, Bruxelles. *Papiers Paul Hymans, Farde Elections législatives 1912*, n° 389 : lettre adressée par Annotaux, directeur de l'Etoile belge à Paul Hymans le 10.1.1912 ; lettres adressées par Paul Janson à Paul Hymans le 7.3.1912 et le 8.3.1912 ; lettres adressées par Albert Thooris à Paul Hymans le : 10.1.1912 ; 12.3.1912 ; 22.3.1912 ; 28.4.1912 ; 8.7.1912 ; lettres adressées par l'Association libérale de Bruges au bureau de la Gauche libérale de la Chambre : 22.1.1912 ; 26.2.1912 ; 6.5.1912 ; lettres adressées par la Fédération libérale d'arrondissement au bureau de la Gauche libérale de la Chambre : 26.2.1912 ; 8.5.1912.

renoncer à toute candidature aux élections législatives. Ignorant qu'un référendum avait été organisé à son sujet deux jours plus tôt à Bruges, il écrivit le 16 avril au matin au bureau des Gauches libérales de la Chambre et du Sénat, à l'Association libérale de Bruges et à la Fédération libérale d'arrondissement pour leur faire part de sa décision. Lorsqu'il apprit le résultat du référendum, Marquet ne pouvait déjà plus revenir sur sa décision.

Pour les marquetistes, c'était l'échec. Plutôt que d'admettre leur défaite, ils décidèrent de se venger en provoquant la chute du député Albert Thooris, qui avait mené avec Léon Termote et Frans Retsin la lutte contre Marquet. Ils acceptèrent le principe d'un cartel général pour les élections législatives mais exigèrent qu'on ne tint aucun compte, lors de celles-ci, des votes en tête de liste bénéficiaires au député sortant, premier candidat effectif<sup>14</sup>.

Cette exigence provoqua la colère de l'Association libérale de Bruges, qui écrivit le 6 mai 1912 au bureau de la Gauche libérale de la Chambre la lettre suivante : «La Fédération accepte que nous gardions la première candidature effective et la troisième suppléance pour la Chambre sous réserve de conclure la convention suivante : un candidat de la Fédération sera en même temps candidat à la première suppléance et à la troisième effective. S'il obtient plus de votes nominatifs que le premier effectif (Thooris), celui-ci devra se désister de son mandat en sa faveur sans qu'il puisse s'attribuer les votes exprimés dans

---

14. J.B.: 10.4.1912 ; 11.4.1912 ; 15.4.1912 ; 18.4.1912 ; 20.4.1912 ; 14.4.1912.

*Patrie*, 20.4.1912 ; 23.4.1912.

la case de tête. Nous ne pouvons admettre cette prétention. Elle nous semble exorbitante et dangereuse»<sup>15</sup>.

La Fédération de son côté ne pouvait admettre de voir attribuer au groupe constitué par l'Association libérale de Bruges les meilleures places de la liste. Elle écrivait le 8 mai 1912 au bureau de la Gauche libérale de la Chambre : «L'Association libérale a procédé à un poll auquel n'ont participé que quatre cent trente-sept votants. La Fédération, de son côté, a procédé à un poll d'arrondissement réunissant onze cent vingt-quatre votants. La question à soumettre à l'arbitrage du bureau de la Gauche libérale de la Chambre est donc la suivante : quel est l'organisme qui peut revendiquer la première place tant pour la Chambre que pour le Sénat ?»

Le bureau de la Gauche libérale de la Chambre désigna comme arbitres Louis Franck, A. Mechelynck et J. Persoons. Ceux-ci proposèrent le 11 mai 1912 un compromis : on respecterait le système du vote en tête de liste mais on accorderait à la Fédération la

---

15. L'Association libérale de Bruges poursuivait : «La grande majorité des électeurs libéraux est restée étrangère à nos divisions. Ces électeurs voteront en tête par esprit de discipline et approuveront ainsi l'ordre de présentation. Cette prétention de la Fédération mettrait aux prises les partisans de la Fédération et ceux de l'Association. Ils se préoccuperaient beaucoup plus de la victoire personnelle de leur candidat préféré que du salut de la liste. La Fédération reprochera à M. Thooris d'avoir mené la campagne contre M. Marquet et l'Association fera grief à la Fédération des complaisances qu'elle a eue pour ce dernier. Au cas où le premier effectif devrait se retirer, le siège resterait sans suppléant pendant quatre ans ! Si le député libéral mourrait, il y aurait une élection suivant le système majoritaire et le siège passerait aux cléricaux». *Lettre adressée par l'Association libérale de Bruges au bureau de la Gauche libérale de la Chambre, le 6 mai 1912. (Archives générales du Royaume, Bruxelles, Papiers Paul Hymans, Farde Elections législatives 1912, n° 389).*

première place effective au Sénat. L'Association libérale de Bruges et la Fédération acceptèrent cette solution.

La Fédération n'était cependant pas décidée à assurer la réélection de Thooris. Elle demanda le 18 mai 1912 à ses partisans de voter à côté du nom d'Emile Dumon, troisième candidat affectif. Comme celui-ci n'avait aucune chance de devenir député, les intentions de la Fédération n'échappèrent à personne et certainement pas au journal «La Flandre libérale» qui écrivit le 25 mai 1912 : «Le but de la Fédération saute aux yeux : pour éliminer Thooris et satisfaire des rancunes personnelles, la Fédération veut que les voix libérales se divisent et permettent à l'abbé Fonteyne de remporter plus de voix que Thooris».

Répliquant à l'attitude de la Fédération, l'Association libérale de Bruges recommanda à son tour à ses partisans de voter en faveur de ses candidats. La campagne électorale prit alors un tour très particulier, les partis d'opposition oubliant leur adversaire catholique pour mieux se déchirer entre eux. Tandis que les libéraux marquetistes s'alliaient aux démocrates chrétiens, les antimarquetistes s'associaient aux socialistes. Au cours de cette campagne, Marquet n'oublia pas ses amis brugeois et fit coïncider la pose de la première pierre de son usine avec un meeting marquetiste à Torhout.

Le résultat de cette lutte fratricide profita aux démocrates chrétiens : l'abbé Fonteyne fut élu député de Bruges à la place de Thooris. Fonteyne devait son succès aux libéraux marquetistes car, sans eux, il ne serait pas parvenu à obtenir un score supérieur à celui obtenu par le député sortant.

Les antimarquetistes remportaient cependant une victoire morale : les marquetistes n'obtenaient pour la

Chambre dans l'ensemble de l'arrondissement que dix pour cent des votes émis en faveur de candidats de l'opposition et perdaient le siège sénatorial au profit du candidat de l'Association<sup>16</sup>.

#### 4. Epilogue.

L'affaire Marquet peut être considérée comme un incident dans l'existence du parti libéral brugeois. Si

---

16. *Patrie*, 4.6.1912, P. 2 ; *L'Égalité*, 29.5.1912, p. 1 ; 8.6.1912 ; *J.B.*, 8.5.1912 ; 14.5.1912 ; 26.5.1912. *Annales parlementaires, Chambre, session extraordinaire, juillet 1912, séances du 31.7.1912 et du 1.8.1912.*

Pour la Chambre, les votes émis en faveur de la liste d'opposition dans l'ensemble de l'arrondissement se partageaient de la manière suivante : votes en tête de liste : 14,8 % ; votes Thooris : 23,4 % ; votes abbé Fonteyne : 47 % ; votes Dumon : 10,6 % et votes socialistes : 4,2 %. Ces pourcentages variaient selon les cantons : dans celui de Bruges, Thooris obtenait 25,2 % des votes d'opposition et Dumon 7,4 % ; dans celui de Torhout, par contre, Thooris n'obtenait que 4,7 % des votes d'opposition et Dumon 44,7 %.

Pour le Sénat, la victoire antimarquetiste était étrangère à l'affaire Marquet. Un poll avait été organisé le 21 avril 1912 à l'Association libérale de Bruges pour désigner les candidats aux élections sénatoriales. Deux candidats s'étaient présentés : le sénateur sortant, Alfred Delanier, et un nouveau venu sur la scène politique brugeoise, l'entrepreneur Emmanuel De Cloedt. A la surprise générale, le sénateur sortant fut éliminé au profit de l'entrepreneur brugeois. La Fédération profita de l'occasion pour proposer la première candidature effective au candidat évincé qui accepta, n'hésitant pas à changer de camp. De Cloedt avait cependant l'avantage sur Delanier : il était brugeois tandis que Delanier était gantois ; De Cloedt se présentait comme un «vrai flamand», promettait de ne parler que le flamand au Sénat et de voter sans hésiter la proposition de loi Van Cauwelaert-Anseele, favorable à la flamandisation de l'Université de Gand. Ce n'était pas le cas de Delanier. Enfin, De Cloedt passait comme un démocrate partisan du suffrage universel pur et simple tandis que l'attitude de Delanier vis à vis du problème ouvrier avait déplu à l'aile gauche de son parti et aux démocrates chrétiens. Cela valut à De Cloedt la sympathie de nombreux membres du Van Gheluwe's genootschap mais aussi celle des partisans de l'abbé Fonteyne, qui recommandèrent par l'intermédiaire de leur journal, «'t Vrije woord», sa candidature et lui permirent ainsi de remporter une victoire écrasante sur le sénateur sortant 't Vrije Woord, 26.5.1912.

la démocratisation de l'organisation interne fut parfois accusée d'avoir été le moteur de l'affaire, on ne la remit cependant jamais en question. Lorsque l'Association prit ses distances vis à vis de la Fédération, elle eut le soin de recréer immédiatement une nouvelle société ouvrière et associa cette dernière étroitement à la vie politique de l'arrondissement.

Au cours de la période 1912-1914, les deux groupes continuèrent à se faire une concurrence farouche. Marquet ne se désintéressa pas de ses amis et les aida à créer au sein du «Van Gheluwe's genootschap» une Caisse d'assurance contre la maladie et une boulangerie coopérative. Lors de la grève générale en faveur du suffrage universel pur et simple en mars 1913, il offrit au comité de cette association dix mille francs par semaine pour lui permettre d'accorder une allocation aux membres privés de leur travail<sup>17</sup>.

La guerre 1914-1918 mit un point final à l'affaire Marquet, le millionnaire ne s'intéressant plus par la suite au parti libéral brugeois. Deux groupes distincts continuèrent cependant, pendant un certain temps, à exister au sein de celui-ci. Tout les rapprochait pourtant désormais. Les hommes politiques, qui s'étaient le plus engagés dans cette lutte fratricide, avaient disparu : Albert Thooris avait abandonné la vie politique ; Emile Dumon avait dû s'exiler pour activisme ; Charles Depoortere, Frans Retsin, Léon Termote et Auguste van der Meersch étaient décédés. Au sein du groupe constitué par l'Association libérale de Bruges, le «Liberale Volksbond» n'avait pas tardé à prendre le pas sur la vieille Association, réduite au rôle de conseillère au sein de ce parti réorganisé.

---

17. 't Vrije Vlaanderen, 22.3.1913, p. 1-2.



Frans RETSIN

Sous l'impulsion de Jules Boedt, le «Liberale Volksbond» adopta, comme le «Van Gheluwe's genootschap», un programme démocratique et flamingant. Ces deux associations, identiques par leur programme, par leur composition sociale, par leurs activités et par leur organisation, fusionnèrent le 3 août 1919, cicatrisant ainsi la plaie ouverte par l'affaire Marquet<sup>18</sup>.

Patrick LEFÈVRE

---

18. LEFÈVRE P. *Le libéralisme à Bruges (1893-1940)*. Mémoire de licence en Histoire présenté sous la direction de M. le professeur Jean Stengers, Université libre de Bruxelles, année académique 1975-1976, p. 343 et ss.

